



**Architecture du Schéma Régional
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Nord Pas de Calais**

Document de travail interne

V7 du 5 septembre 2012

DMS Conseil

SOMMAIRE SRESR Nord Pas de Calais

1- LES VALEURS DU SCHÉMA.....	3
2- L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE DANS LE NORD-PAS DE CALAIS, DES POTENTIELS À STRUCTURER ET VALORISER.....	4
3- UNE LARGE CONSULTATION POUR UNE CO-CONSTRUCTION.....	4
4- LE CONTENU DU SCHÉMA RÉGIONAL.....	5
4.1- UN CADRE POUR L'ACTION.....	5
4.2- LES AMBITIONS DU SCHÉMA.....	5
4.2.1- <i>Ambition 1 : Favoriser l'accès et la réussite de tous, à tous les âges dans l'enseignement supérieur.....</i>	<i>6</i>
4.2.1.1- Objectif 1 : Poursuivre la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.....	6
4.2.1.2- Objectif 2 : Permettre la réussite de tous les publics.....	6
4.2.1.3- Objectif 3 : Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés et contribuer au développement économique.....	7
4.2.1.4- Objectif 4 : Soutenir l'ouverture à l'international de l'enseignement supérieur.....	8
4.2.1.5- Objectif 5 : Développer la médiation scientifique auprès de tous les publics.....	8
4.2.2- <i>Ambition 2 : Soutenir une recherche de haute qualité, sa valorisation et l'innovation.....</i>	<i>9</i>
4.2.2.1- Objectif 1 : Structurer une recherche de haute qualité et l'ancrage des chercheurs.....	9
4.2.2.2- Objectif 2 : Accroître la visibilité de la recherche et des chercheurs du Nord-Pas de Calais:.....	11
4.2.2.3- Objectif 3 : Favoriser le développement de la recherche technologique,.....	11
4.2.2.4- Objectif 4 : Encourager l'internationalisation de la recherche.....	12
4.2.2.5- Objectif 5 : Créer des espaces de dialogue et de débats entre la science et la société.....	12
4.2.2.6- Objectif 6 : Améliorer nos capacités d'anticipation des mutations économiques, sociales et environnementales.....	12
4.2.3- <i>Ambition 3 : Promouvoir le développement de campus durables, attractifs et solidaires.....</i>	<i>13</i>
4.2.3.1- Objectif 1 : Améliorer la qualité de vie des étudiants, des chercheurs et des personnels.....	13
4.2.3.2- Objectif 2 : Renforcer les liens entre campus et villes, entre campus et entreprises.....	14
4.2.3.3- Objectif 3 : Développer des conditions matérielles favorables - Combattre la précarité économique.....	14
4.2.3.4- Objectif 4 : Mettre en place une politique de développement durable sur les campus.....	14
4.2.4- <i>Ambition 4 : Construire une Euro-région de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.....</i>	<i>15</i>
4.2.4.1- Objectif 1 : Nouer des coopérations permanentes avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur de l'Europe du Nord en particulier :.....	15
4.2.4.2- Objectif 2 : Créer des espaces transfrontaliers d'enseignement supérieur.....	15
4.2.4.3- Objectif 3 : Proposer la création du Réseau Nord Européen des Universités.....	15
5- LA GOUVERNANCE.....	16

1- Les valeurs du schéma

L'Enseignement Supérieur et la Recherche sont des facteurs déterminants pour la transformation économique, sociale et environnementale du Nord Pas de Calais.

La finalité de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur est de faire progresser la connaissance et l'approfondissement des savoirs, au bénéfice des citoyens et de la société toute entière. Combinés à une réflexion approfondie sur l'impact des découvertes et sur leurs conséquences (sociales, économiques, environnementales...), ce sont de formidables moteurs de compréhension du monde et de progrès.

Ce que sera notre société demain dépend pour une grande part de ce qui se passe aujourd'hui dans les laboratoires et les universités. C'est pourquoi il convient de réaffirmer les valeurs qui nous rassemblent :

- Le renforcement des liens et des relations entre le monde de la recherche et la société associant des lieux de « rencontre » à développer à une gouvernance ouverte à mettre en place ...)
- L'affirmation du positionnement visible de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Nord-Pas de Calais au niveau national et international
- L'affirmation de l'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche et de l'économie de la connaissance dans le développement du territoire
- L'accompagnement du progrès social (en permettant l'accès du plus grand nombre au plus haut niveau possible de connaissances dans un esprit d'égalité des chances), notamment par la recherche d'innovation.
- Le développement harmonieux des territoires ce qui implique une gouvernance ouverte aux territoires, de même que chaque territoire trouve sa place dans une stratégie régionale et participe, à la hauteur de ses moyens et de son positionnement, à la mise en œuvre de cette stratégie régionale.
- L'attachement à l'indépendance des chercheurs et des enseignants (vis-à-vis du monde économique comme du monde politique)
- La volonté de répondre aux défis de la société de demain et de s'inscrire dans un démarche de développement durable en plaçant l'humain au cœur des finalités visées...)

2- L'Enseignement Supérieur et la Recherche dans le Nord-Pas de Calais, des potentiels à structurer et valoriser

Le Nord-Pas de Calais est la troisième région de France en nombre d'étudiants répartis sur 6 universités publiques, la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille, et 26 grandes écoles, représentant 18 sites d'Enseignement supérieur et de Recherche.

Une politique de maillage et de démocratisation de l'accès à l'Enseignement Supérieur a été entreprise depuis 20 ans, avec succès. Elle est portée par la volonté des collectivités d'être des acteurs de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, ce qui est une force et nécessite une coordination.

La qualité scientifique régionale est reconnue dans plusieurs domaines, mais la faiblesse quantitative de la recherche publique et plus encore de la recherche privée en regard d'un déficit récurrent de moyens limite les capacités régionales de compétitivité internationale.

La visibilité (au niveau national et international) de nos forces de recherche reste insuffisante, confirmée par les performances contrastées aux résultats du Programme Investissements d'Avenir, ou par les difficultés à accéder à des programmes d'excellence (e.g. European Research Council).

La nécessité de l'élaboration d'une stratégie partagée visible en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche est admise par une majorité des acteurs et une coordination opérationnelle de ces acteurs reste à développer.

3- Une large consultation pour une co-construction

Le Schéma Régional est élaboré sur la base d'une large concertation des acteurs de l'Enseignement Supérieur et la Recherche de la région. Le schéma est co-construit par la Région, les Collectivités Territoriales et le PRES.

Des Assises régionales ont été organisées de juin 2011 à juin 2012. Animées par une assistance à maîtrise d'ouvrage¹, les assises ont réuni plus de mille personnes ayant participé activement aux 18 réunions organisées (réunion plénière de lancement en juin 2011, réunion sur la structuration régionale en mai 2012, 16 réunions et ateliers sur les quatre territoires régionaux : Littoral, Hainaut Cambrésis, Artois et Métropole) et près de cinquante contributions ont été effectuées sur le site internet dédié aux assises (<http://www.apres-npdc.fr>).

¹ DMS Conseil

4- Le contenu du Schéma Régional

4.1- Un cadre pour l'action

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est un document cadre co-élaboré avec l'ensemble des acteurs régionaux et issu d'un processus de concertation large : les *Assises régionales pour la recherche et l'enseignement supérieur*.

Sans exclusive d'autres contributions, il constitue la matrice des stratégies d'enseignement supérieur et de recherche en Nord-Pas de Calais propres aux institutions et aux acteurs de ce domaine, ou partagées entre eux. Il se déclinera dans les politiques menées par chacun ainsi que dans les contractualisations entre institutions et acteurs. Il a bien entendu vocation à être enrichi au fil du temps, au fur et à mesure des évolutions constatées.

Le Schéma favorise la concertation et le dialogue régulier entre toutes les parties prenantes, y compris le monde économique (entreprises, partenaires sociaux...) et permet d'affirmer le soutien des collectivités territoriales à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

Il vise à développer une dynamique nouvelle, afin de répondre aux besoins spécifiques :

- des populations (accès et réussite aux études supérieures, insertion professionnelle, qualité d'accueil, lisibilité des offres de formation...)
- des entreprises (transfert de technologies, formation tout au long de la vie...)
- des territoires du Nord-Pas de Calais qui doivent jouer pleinement leur rôle dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La Région, l'État et le PRES sont les co-animateurs de cet espace de concertation régional.

4.2- Les ambitions du schéma

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est construit autour de quatre ambitions inter-reliées :

- Favoriser l'accès et la réussite de tous, à tous les âges dans l'enseignement supérieur
- Structurer une recherche de haute qualité, sa valorisation et l'innovation
- Promouvoir le développement de campus durables, attractifs et solidaires
- Construire une Euro-région de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les ambitions du SRESR intègrent et complètent les autres schémas et stratégies régionales (SRADT, SRDE, SRI, CPRDFP).

4.2.1- Ambition 1 : Favoriser l'accès et la réussite de tous, à tous les âges dans l'enseignement supérieur

Face aux caractéristiques sociodémographiques du Nord-Pas de Calais et compte tenu du trop faible nombre de jeunes atteignant le niveau du baccalauréat, l'accès et la réussite des jeunes dans leur parcours d'enseignement supérieur et d'insertion est une priorité régionale.

Les objectifs sont d'assurer l'accès aux études supérieures pour tous, à tous les âges sur le territoire régional, d'augmenter le niveau de qualification des jeunes et des actifs, de faciliter l'insertion professionnelle, de contribuer au rayonnement international de l'Enseignement Supérieur et de contribuer au développement économique. L'enjeu majeur est de renforcer les universités sur les territoires en développant leurs spécificités.

4.2.1.1- Objectif 1 : Poursuivre la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur

La région se caractérise par une durée d'étude plus courte qu'ailleurs et un taux d'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche moins systématique pour les bacheliers. Les boursiers sur critères sociaux sont également plus nombreux que dans les autres régions (34% en Nord Pas de Calais, soit 4 points de plus que la moyenne nationale). Depuis 20 ans, l'implantation de nouvelles universités en dehors de la métropole lilloise a permis de démocratiser l'accès de l'enseignement supérieur à toute la population. La priorité est de garantir l'accès aux plus défavorisés (grâce en partie à la proximité géographique des établissements) et de développer les conditions nécessaires pour poursuivre et de réussir. L'augmentation de l'accès des bac Pro et technique en BTS et des bac généraux à l'université doit être effective.

Leviers possibles :

- améliorer la lisibilité de l'offre de formation, au niveau des licences et des masters pour d'organiser la cohérence territoriale des filières (cartographie régionale)
- renforcer qualitativement et quantitativement les dispositifs d'orientation existants.
- encourager la coopération entre les établissements pour la création de parcours et de modules complémentaires ou partagés. Cet encouragement porterait sur les moyens d'ingénierie nécessaires pour concevoir et mettre en place parcours et modules complémentaires et partagés, ainsi que pour communiquer sur ces initiatives et sur la création de bourses de mobilité pour les étudiants, et pour les enseignants se déplaçant. (faciliter la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs)
- développer les liens lycées-universités, proposer les années de transition, de semestre zéro, année de rupture, ou des licences passerelles.

4.2.1.2- Objectif 2 : Permettre la réussite de tous les publics

Les causes d'échec dans le parcours L1-L2-L3 sont identifiées (Bac pro et techno, erreurs d'orientation, décrochages culturels, économiques,...). Il s'agira de renforcer les dispositifs

de lutte contre l'échec qui sont déjà mis en place et soutenus par les différents acteurs : universités, écoles, collectivités et rectorat.

De même les passerelles entre filières courtes et longues sont nécessaires afin de fluidifier les parcours et de permettre à chacun de poursuivre les études supérieures au rythme qui lui conviendra.

Enfin, des passerelles vers les formations supérieures doivent aussi être accessibles pour ceux qui n'y ont pas eu accès ou qui souhaiteraient pouvoir en bénéficier au cours de leur carrière. Dans la région il existe un véritable savoir faire en matière de formation tout au long de la vie et une volonté politique de monter en compétences le niveau de la population. Les deux réunis devraient permettre de passer un cap important dans les années à venir quant à la réussite dans l'enseignement supérieur.

Leviers possibles :

- réaliser un guide régional de la reprise d'études. à destination des personnes ayant interrompu leurs études (lisibilité et cohérence de parcours décloisonnés)
- soutenir (moyens de conception et de mise en œuvre) les innovations pédagogiques permettant l'enseignement partiel à distance et l'accompagnement pédagogique spécifique de ce public, à destination des étudiants salariés ou des étudiants à mobilité réduite
- délivrer des bourses de continuité d'études pour les étudiants de BTS. [il y a trop d'orientations en BTS post-bac ; si on veut corriger, il faut des moyens incitatifs].
- développer au sein des établissements les postes de moniteurs étudiants pour développer les accompagnements personnalisés.
- Multiplier les possibilités de réorientation et de passerelles,
- Insertion des nouveaux publics (FTLV),
- Accompagnements divers notamment tutorats...

4.2.1.3- Objectif 3 : Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés et contribuer au développement économique

Nombre de personnes une fois formées dans les établissements d'enseignement supérieur de la région partent ensuite ailleurs pour travailler. Renforcer les liens entre milieu économique, étudiants, écoles et universités apparaît important pour améliorer l'insertion, développer la mobilité et au final améliorer les conditions de l'insertion.

+ articulation avec le CPRDFP (à développer)

Leviers possibles:

- Améliorer et renforcer le développement de services de relations avec les entreprises dans les établissements, ayant notamment une démarche pro-active auprès des employeurs, au-delà de l'administration des stages (apprentissage, alternance)
- Mettre en place des parcours de FTLV qui soient utiles dans le parcours professionnel
- Développement de l'alternance et d'apprentissage dans l'enseignement supérieur.
- Développer la communication auprès des entreprises : Guides Salons, opérations portes ouvertes et forums permettant aux acteurs de se rencontrer : entreprises, enseignants, étudiants.

- (Entrepreneuriat : en cours : politique régionale des « Hubs étudiants » (accueil, aide à l'émergence d'idées et de projets : en place à Lille (Catho et Lille 1), Dunkerque, Valenciennes ; Arras ?
- Lutter contre les discriminations dans l'insertion professionnelle
- Développement de l'apprentissage et de l'alternance dans l'enseignement supérieur
- Démarche d'aides à l'insertion des diplômés,
- Dispositifs d'aide à l'insertion des non diplômés
- Amélioration des dispositifs d'insertion des doctorants (développement des dispositifs de type CIFRE)
- Formation supérieure des chômeurs
- Renforcer et développer les dispositifs de stages

4.2.1.4- Objectif 4 : Soutenir l'ouverture à l'international de l'enseignement supérieur

L'ouverture à l'international repose sur l'accessibilité des formations d'excellence (visibilité de l'offre et conditions d'accueil), sur le développement des formations autour des laboratoires de recherche de haute qualité. Le soutien envers des initiatives euro régionales sera favorisé.

Leviers possibles :

- Labellisation internationale
- Soutien au développement de cursus bilingues et de doubles-diplômes,
- Amélioration de l'accueil et du recrutement des étudiants internationaux (Co master, Co tutelles de thèses, logement, services),
- Soutien et aide au montage dossier Erasmus Mundi
- Encouragement et soutien à la mobilité sortante
- Bourse de mobilité entrante

4.2.1.5- Objectif 5 : Développer la médiation scientifique auprès de tous les publics

Les Universités doivent être des vitrines des savoirs et des connaissances, ouvertes aux différents publics. La poursuite de la diffusion des connaissances scientifiques et techniques fait partie de leurs missions. La médiation scientifique, prioritairement auprès des publics scolaires ambitionne de renforcer l'attractivité des carrières scientifiques. Elle repose sur des actions de proximité auprès des publics scolaires et de leur famille, notamment à travers des interventions d'enseignants chercheurs dans les établissements du secondaire, mais aussi par l'animation du dispositif CSTI. La priorité est celle d'une coordination des moyens et des ressources régionales afin de répondre au mieux aux demandes des établissements scolaires. L'accroissement de la visibilité des nombreuses initiatives en Région (une des régions les plus fournies en terme de CSTI) et de leurs accessibilités sont à même de contribuer fortement à cet objectif ambitieux.

NDLR : cet objectif est complété par l'objectif 6 de l'ambition 2.

Leviers possibles:

La coordination/mutualisation des moyens permettra la mise en synergie des initiatives régionales afin de répondre aux demandes des établissements scolaires sur les territoires. L'identification d'un interlocuteur régional porteur de cet objectif est nécessaire pour actionner et amplifier les actions dans ce domaine.

- Mutualiser les ressources existantes, répertoire des ressources, site web
- coordonner les acteurs,
- Promouvoir les démonstrateurs et aider leur articulation (CSTI, Plate formes),
- Développer l'Université Numérique
- Salles d'actualités,
- Learning centers...

4.2.2- Ambition 2 : Soutenir une recherche de haute qualité, sa valorisation et l'innovation

Tout en étant attaché au développement d'une recherche de haute qualité, le schéma régional insiste sur la nécessité d'un travail de fond visant à développer des conditions d'accueil des chercheurs et des personnels favorisant leur implantation, d'encourager le développement d'une recherche, notamment technologique, en liaison avec les besoins et les caractéristiques des territoires, ainsi que d'entreprendre un travail de communication visant à valoriser la recherche régionale. Le schéma favorisera enfin la création d'espaces de dialogue et de débats sur la science entre les publics régionaux et les acteurs scientifiques.

Les objectifs sont les suivants :

- soutenir la recherche dans les domaines d'intérêt privilégié, répondant à des enjeux sociétaux forts, notamment liés aux territoires (domaine d'intérêt régional), et susceptibles de connaître un rayonnement mondial,
- soutenir des domaines de recherche en émergence
- soutenir l'implantation de chercheurs et de jeunes chercheurs
- densifier l'effort de recherche publique en contractualisant avec les grands organismes de recherche, et en attirant de nouveaux talents,
- encourager la collaboration entre la recherche universitaire et les acteurs économiques sur les territoires,
- favoriser les espaces de dialogue et de débats autour de la science, de la recherche...

Ces objectifs sont élaborés en complément avec le SRDE (Stratégie Régionale Initiatives et Entrepreneuriat / la Valorisation économique de la recherche) et en lien avec la SRI. Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche contribuera ainsi à définir et à mettre en œuvre la Stratégie Régionale Recherche.

4.2.2.1- Objectif 1 : Favoriser une recherche de haute qualité et l'ancrage régional des chercheurs

Plusieurs études ont permis d'identifier les forces et faiblesses de la recherche de la région Nord-Pas-de-Calais. Du point de vue des thématiques de recherche, plusieurs secteurs se distinguent comme les sciences humaines et sociales, les mathématiques, la physique la chimie et la santé. L'attractivité et le rayonnement de la recherche régionale reposent sur des secteurs de pointe actuellement limités en nombre.

Le développement de la recherche portera sur des domaines d'intérêt privilégié, en lien avec des enjeux régionaux forts dans les domaines :

- de l'environnement, du développement durable,
- de la mobilité durable,
- de l'énergie,
- de la biologie santé,
- de la culture, des arts et du patrimoine,
- du numérique...

NB : De nombreuses réflexions régionales ont structuré directement ou indirectement le paysage de la recherche, qui construisent des segmentations par l'aval de la recherche à travers les politiques d'innovation, sans définir de Domaine d'Intérêt Majeur :

- les 11 Domaines d'Activités Stratégiques de la SRI, (matériaux avancés, bâtiments éco constructions, transport ferroviaire, automobile, commerce du futur, image et création numérique, E-santé, Santé, nutrition alimentation, Traitement des déchets sites et sols pollués, Energie Electronique de puissance, Mécanique)
- les 10 projets phares du CPER (cancer et innovations thérapeutiques, diabète, démences maladies neurologiques et mentales, le médicament, le campus de recherche en intelligence ambiante, le CISIT transport, l'IRNI environnement, le pole chimie et matériaux pour le développement durable, le génie électrique MEDEE, et les sciences humaines et sociales MESHS),
- les 13 pôles d'excellence (Agro alimentaire, automobile, bois, BTP, éco activités, énergie, image, logistique, mécanique, plasturgie, santé, textile et mode, ubiquitaires)
- les 7 pôles de compétitivité (Itrans, NSL, UpTex, Aquimer, PICOM, MAUD, TEAM2)

Les domaines d'intérêts majeurs à travers le strater et les résultats PIA peuvent être une autre source de segmentation.

Leviers envisagés:

L'identification des domaines d'intérêt majeurs et les actions visant à renforcer l'attractivité régionale sont les deux principales ressources de l'objectif 1 :

- L'élaboration concertée d'une stratégie de la recherche régionale (à commencer par les DIM) doit permettre de fixer des objectifs régionaux. Elle doit pouvoir entres autres s'appuyer sur des réseaux thématiques régionaux (disciplinaires ou transversaux) et soutenir des recherches d'alliances dans le cadre de partenariats publics privés pour densifier la recherche publique en premier lieu (EPST-EPIC-Entreprises),
- Attirer des chercheurs, améliorer leur accueil et celui de leur famille, favoriser leur ancrage et celui des personnels contribuant à la recherche sont des axes majeurs d'une politique de ressources humaines à mettre en place en région.
- soutien à l'émergence de nouvelles équipes d'excellence,
- politique active de soutien aux jeunes chercheurs,
- allocations recherche,
- développement des contrats de type CIFRE...

4.2.2.2- Objectif 2 : Accroître la visibilité de la recherche et des chercheurs du Nord-Pas de Calais

Le potentiel régional de recherche recèle des cursus et des laboratoires de haut niveau, rayonnant bien au-delà des frontières régionales. Ce rayonnement est un facteur d'attractivité et d'évolutions continues, malheureusement assez peu connu. La promotion de ce potentiel doit faire l'objet d'une politique de communication pour valoriser l'existant auprès des publics régionaux et extra régionaux, et d'un soutien spécifique aux équipes les plus en pointe.

Leviers envisagés:

- Soutien aux cursus et laboratoires d'envergure internationale,
- Soutien aux projets à vocation internationale des labex et des equipex...
- Politique de communication spécifique recherche
- Soutien à participer à des opérations/manifestations/publications internationales, aide à l'insertion dans les réseaux internationaux, communication de portée internationale sur la recherche régionale...
- Des moyens d'ingénierie professionnalisés (analyse stratégique et ingénierie de projet) doivent permettre aux équipes de recherche de répondre activement aux appels à projets nationaux et européens,

4.2.2.3- Objectif 3 : Favoriser le développement de la recherche technologique

Le développement d'une économie de la connaissance n'est performant, y compris dans la perspective UE 2020, que dans le cadre d'un développement équilibré de plusieurs composantes : la formation, l'innovation, la recherche et l'entrepreneuriat (préférentiellement appuyé sur des filières économiques et des territoires (Soutenir des approches intégrées « Formation - Innovation - Recherche – Entrepreneuriat » (FIRE)). L'excellence d'une seule de ces composantes n'est pas nécessairement un élément suffisant pour garantir des effets en termes de développement économique, d'élévation du niveau de vie ou de compétitivité des territoires... L'ambition est d'atteindre un développement équilibré de l'ensemble des composantes dans le cadre de « clusters technologiques intégrés».

Leviers envisagés:

Cet objectif doit se construire en cohérence avec la stratégie d'innovation régionale en cours de ré définition, avec laquelle il partage nombre de leviers.

- insertion professionnelle des doctorants/docteurs,
- plate forme technologique, clusters,
- monitorat d'entreprise (Cerise),
- création de centres de ressources technologiques,
- projets structurants : soutien à des réseaux régionaux de recherche sur des thématiques phares sur des territoires.
- soutien d'équipes pluri disciplinaires sur les territoires,

4.2.2.4- Objectif 4 : Encourager l'internationalisation de la recherche

L'internationalisation de la recherche est une condition d'attractivité et de visibilité incontournable pour les secteurs de pointe. Le SRESR a pour objectif de développer l'internationalisation sur les thématiques type (DIM/Excellence/liens territoire).

Leviers envisagés:

- Améliorer l'accueil et le recrutement des chercheurs étrangers,
- Soutien à la formalisation et au développement de réseaux internationaux de recherche sur les thématiques prioritaires,
- Mise en place de chaires internationales...

4.2.2.5- Objectif 5 : Créer des espaces de dialogue et de débats entre la science et la société

La capacité citoyenne à participer aux débats scientifiques, technologiques et sociaux est un enjeu majeur pour une société de la connaissance et de l'innovation. L'appropriation sociale de la science et la mise en débats des sujets à caractère scientifique et technologique est un enjeu démocratique en même temps qu'un moyen de promouvoir des choix éclairés. Le cadre du débat est celui proposé par les priorités scientifiques nationales et européennes.

NDLR : cet objectif est complémentaire de l'objectif 5 de l'ambition 1.

Leviers envisagés:

L'identification d'un interlocuteur régional porteur de cet objectif est nécessaire pour actionner et amplifier les actions dans ce domaine.

- Programmes chercheurs citoyens
- Salles d'actualités...,
- boutiques de sciences

4.2.2.6- Objectif 6: Améliorer nos capacités d'anticipation des mutations économiques, sociales et environnementales

Dans un contexte de changements sociétaux de plus en plus rapides et complexes, l'objectif est de soutenir les acteurs dont les activités d'enseignement et de recherche identifieront et exploreront les enjeux des mutations sociologiques, technologiques et politiques. Une attention particulière sera portée aux travaux visant à valoriser et transférer les résultats de ces recherches. Le renforcement de ce type de liens avec les entreprises et la société est susceptible de retombées potentielles sur le bien être des populations.

Leviers envisagés:

- Santé environnement
- Appels à projets de recherche translationnelle dans le domaine des SHS,
- favoriser les travaux de veille et de prospective...

4.2.3- *Ambition 3 : Promouvoir le développement de campus durables, attractifs et solidaires*

La qualité de vie étudiante influe de manière déterminante sur la réussite des études, ainsi que sur l'épanouissement et l'autonomie des jeunes. Avec plus de 150 000 inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, le Nord-Pas de Calais est au 3^e rang des régions françaises en nombre d'étudiants.

Les Assises ont confirmé le rôle primordial de la qualité de l'accueil des étudiants, mais aussi des personnels et des chercheurs, sur l'attractivité des sites universitaires régionaux. Le nécessaire rattrapage en termes de logement social étudiant est réaffirmé, parallèlement à la prise en compte des données de l'économie étudiante. La mise en cohérence des stratégies de développement durable des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche (développer des formations transversales axées sur le développement durable, dynamiser la recherche pour une société de développement durable, gérer les campus de façon durable) est un guide potentiel pour l'action.

4.2.3.1- *Objectif 1 : Améliorer la qualité de vie des étudiants, des chercheurs et des personnels*

A qualité de diplôme égal, le choix d'un établissement d'Enseignement supérieur et de Recherche est de plus en plus guidé par un « environnement favorable » en termes de logement, de lien social et de services autour des études. Une approche globale et coordonnée d'un ensemble de services doit favoriser la vitalité des campus tout au long de l'année.

Leviers envisagés:

Les deux leviers majeurs sont l'action sur les conditions d'accueil des étudiants et des personnels et sur le logement étudiant. La réalisation d'un accueil intégré des étudiants sur les campus, associant scolarité, accès aux ressources documentaires, accessibilité à des services divers (cf.infra) réunis ou non dans des maisons de l'étudiant doit faire l'objet d'une réflexion sur tous les sites. En ce qui concerne logement étudiant, la disponibilité d'une observation de la situation par site permettra la mise en œuvre d'actions spécifiques en fonction de la situation locale.

- Coordination des acteurs de l'accueil, Bureau d'accueil universitaire,
 - Services intégrés, (crèches, épicerie solidaire, commerces, lieux d'études et de documentation, santé et prévention, accès aux soins, ...),
 - Maison de l'étudiant,
 - Accessibilité aux ressources numériques et aux ressources documentaires,
 - label handi-accueillant : au delà de la compensation du handicap, il s'agit ici de faire de ce label un facteur d'attractivité spécifique pour le recrutement d'étudiant (cf. Grenoble ou Strasbourg).
- Logement étudiant
 - Labellisation des logements,
 - Répartition pertinente du logement social étudiant sur le territoire,
 - Diagnostic territorial d'accessibilité des logements étudiants,

4.2.3.2- Objectif 2 : Renforcer les liens entre campus et villes, entre campus et entreprises

L'intégration de la vie étudiante dans la ville universitaire est un facteur d'animation et de lien social. L'enjeu est de soutenir les initiatives et projets dont les objectifs et les moyens (dans les domaines des transports, de la santé, de la culture, de l'économie locale) contribuent à établir un lien durable entre vie étudiante, vie sociale et vie économique.

Leviers envisagés:

- Favoriser l'engagement étudiant dans la vie sociale locale,
- Développer les activités culturelles, sportives ...
- Pass culture, stages, offre de transport adaptée, diversifiée et favorisant l'inter-modalités,
- lien avec PLDE, Plan vert Campus (espace de dialogue universités territoires)

4.2.3.3- Objectif 3 : Développer des conditions matérielles favorables - Combattre la précarité économique

Les conditions socio-économiques de la vie étudiante sont une priorité de l'ambition concernant l'enseignement supérieur dans ce schéma.

Bien que variable selon la situation (Paris/province ou habitation non chez les parents, licence/master, boursiers/non boursiers) le coût des études supérieures varie de 5 000 à 15 000 € par an. La part des aides (bourses) représente globalement 20 % du budget étudiant, complété par 25 % d'aides familiales et 55 % de ressources provenant de l'étudiant lui-même (étudiant salarié). Il existe un lien entre les conditions économiques dans lesquelles s'effectuent des études et le taux d'échec (décrocheur économique précoce en 1^{er} année redoublement, filière courte, faible taux de transformation entre licence master). Le Schéma Régional Nord-Pas-de-Calais se préoccupe au premier chef des conditions économiques des étudiants de la région (étudiants boursiers > la moyenne nationale, recours massif à l'hébergement chez les parents, développement important du salariat étudiant, décrochage et faible taux de transformation licence master).

Leviers envisagés:

- Le développement d'emplois « étudiants » par les Etablissements d'Enseignement Supérieur est une mesure permettant à la fois de dynamiser l'offre de service tout en soutenant l'économie étudiante.
- L'aide à l'accès aux soins : au delà l'aide à une mutuelle, le développement de structure de soins (centre de soins) au sein de services de médecine préventive apparaît comme la mesure la plus pertinente pour répondre aux besoins étudiants.
- ...

4.2.3.1- Objectif 4 : Mettre en place une politique de développement durable sur les campus

Que les campus soient des lieux exemplaires de mise en pratique et de recherche sur le développement durable.

Leviers envisagés:

- Agenda 21
- Réhabilitation de bâtiments (thermique notamment)
- Accès et déplacement
- Préservation des ressources
- Lieu de recherche et d'expérimentation (réseau de fluides, énergies renouvelables)

4.2.4- *Ambition 4 : Construire une Euro-région de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

Les coopérations transfrontalières régionales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, malgré de belles réussites, sont modestes par rapport aux potentiels des territoires régionaux. Aux enjeux de l'internationalisation, les territoires transfrontaliers ajoutent celui de la possible construction d'un espace géographique cohérent, visible et attractif de l'ESR. Le schéma souhaite exploiter, en impulsant une politique incitative à long terme, la construction d'un tel espace.

4.2.4.1- *Objectif 1 : Nouer des coopérations permanentes avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur de l'Europe du Nord en particulier :*

- avec les régions limitrophes : Picardie, Champagne Ardennes, Haute Normandie et Basse Normandie
- avec les régions belges et anglaises

Leviers envisagés:

- favoriser la mise en œuvre de réseaux thématiques euro régionaux de recherche,
- soutenir les projets de recherche équilibrés entre les différents partenaires euro régionaux
- encourager la mobilité des chercheurs de façon multilatérale...

4.2.4.2- *Objectif 2 : Créer des espaces transfrontaliers d'enseignement supérieur*

- Soutien à l'internationalisation des cursus sur le volet transfrontalier (ou euro-régional),
- Favoriser les co-diplomations et les thèses en co-tutelles,
- Développer les doubles diplômes (masters et doctorats), et des doubles localisations...

4.2.4.3- *Objectif 3 : Proposer la création du Réseau Nord Européen des Universités*

5- La Gouvernance

Les organes de gouvernance du Schéma auront pour mission première de suivre les réalisations du schéma et d'assurer la concertation des acteurs intéressés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ces instances veilleront à l'articulation et à la complémentarité des initiatives propres à chaque groupe d'acteurs, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les collectivités locales et les représentants du monde économique.

La gouvernance se déclinera en un **Bureau** et un **Bureau élargi** qui prépareront la **Conférence annuelle** de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Bureau sera composé de la Région (VP Recherche et enseignement supérieur avec invitation permanente du VP développement économique), du PRES et de l'Etat (D2RT, Rectorat, SGAR). Il assurera le suivi opérationnel de la réalisation du schéma.

Le Bureau élargi (comprenant, outre le Bureau, des représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des collectivités locales et des représentants du monde économique) sera un lieu de débat et de convergence des initiatives des 4 principaux groupes d'acteurs qui le composent :

- l'Etat : instance de coordination, le SGAR
- les établissements d'enseignement et de recherche : instance de coordination, le PRES
- les acteurs économiques : instance de coordination, le SRDE
- les collectivités locales : instance de coordination, le Comité Territorial

Il réalisera également l'articulation avec les autres schémas pilotés par la Région, dont le SRDE et la SRI, et préparera la conférence annuelle du SRESR.

La conférence annuelle du schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche sera l'occasion d'effectuer un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du schéma, de déterminer de nouvelles orientations collectives, d'établir un compte consolidé des financements des différents partenaires du schéma. Elle sera ouverte très largement à l'ensemble des acteurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche (laboratoires, universités, grandes écoles, établissements de recherche – chercheurs, enseignants, étudiants, etc.) dans un souci de favoriser les interactions et l'inscription dans une démarche commune.

Gouvernance

